

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 20 novembre 2025



COMMUNE D'ESNEUX

UN PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAL, LES SERVICES DE L'ESCALE ET LA MAISON DU TOURISME OVA (GREOVA)

Culture/Tourisme – Anne-Catherine Flagothier 0478.29.33.90 – annecatherine.flagothier@avocats-levy.be

Le Conseil communal a décidé de renouveler le partenariat entre la Commune, l'Office du Tourisme communal, les services de l'Escale et la Maison du Tourisme OVA (GREOVA).

« Ce partenariat permettra de promouvoir davantage les activités et événements communaux, de bénéficier d'un soutien en graphisme, ainsi que de développer de nouveaux projets touristiques » précise l'échevine en charge, Anne-Catherine Flagothier.

L'Office du Tourisme communal et le service communication assureront ensemble la mise en œuvre et le suivi de cette collaboration bénéfique pour tous les habitants et visiteurs d'Esneux.

BUDGET DU CPAS D'ESNEUX DE L'EXERCICE 2026 - SERVICE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

CPAS – Steve Metelitzin

0474.24.06.05 – metelitzin.s@gmail.com

Le Conseil communal a pris connaissance du budget initial 2026 du CPAS d'Esneux. L'année à venir s'annonce comme une période de changements importants pour le CPAS d'Esneux, marquée par plusieurs évolutions majeures tant dans les missions rendues aux bénéficiaires que dans le développement des services au public.

Dès le 1er septembre 2026, la nouvelle crèche de Méry ouvrira ses portes. "Ce bâtiment zéro énergie, moderne et adapté aux besoins d'un milieu d'accueil, permettra d'augmenter la capacité d'accueil de 56 à 81 places et nécessitera l'engagement de 11 équivalents temps plein supplémentaires", explique Steve Metelitzin, Président du CPAS. Cette nouvelle crèche permettra de répondre à un besoin de place d'accueil toujours plus criant chez les jeunes parents de notre commune.

L'année 2026 sera également marquée par la réforme fédérale prévoyant l'exclusion des chômeurs de longue durée du bénéfice de leurs allocations. Le CPAS s'attend dès lors à une hausse du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, estimée autours de 50 % en plus au cours des six premiers mois de l'année à venir. Cette évolution aura un impact tant sur les besoins humains que financiers du CPAS d'Esneux, qui adaptera son fonctionnement en fonction de la réalité de terrain.

Le budget prévoit également ainsi le renforcement du Service d'insertion socioprofessionnelle par l'engagement d'un nouvel assistant social ainsi que la pérennisation du poste de tuteur énergie, qui complète depuis 2 ans par des missions de terrain le travail administratif-financier réalisé par l'assistante sociale en charge du service énergie.

Sur le plan financier, la dotation communale reste identique à celle de 2025. Toutefois, un prélèvement de plus de 500.000 euros sur les fonds de réserve du CPAS sera nécessaire pour équilibrer le budget. Il s'agit donc d'un budget prudent, élaboré dans un contexte incertain, qui fera l'objet d'un suivi constant et d'ajustements en fonction de l'évolution de la situation sociale et économique.

TAXES

Taxes – Pierre Georis

0498.58.10.13 – pierre.georis@gmail.com

Le Conseil communal d'Esneux doit procéder à une révision de ses règlements taxes et redevances afin d'assurer un financement communal plus juste et adapté aux réalités actuelles. « *La majorité des taxes font l'objet d'une indexation, tandis que les redevances – notamment celles liées aux documents administratifs, aux services logistiques ou aux prestations du service des travaux – sont ajustées pour refléter plus fidèlement le coût réel des services rendus à la population* » précise Pierre Georis, l'échevin des finances.

Certaines taxes à vocation dissuasive connaissent une augmentation supérieure à l'index, en particulier la taxe sur les secondes résidences et celle sur les immeubles inoccupés qui, si elles diminuent pour les deux premiers constats, augmentent à partir de la troisième et quatrième année d'inoccupation, et ce avec la volonté afin de lutter plus efficacement contre la spéculation immobilière et encourager la remise sur le marché de logements disponibles tout renforçant la progressivité du dispositif fiscal.

Le Conseil introduit également une nouvelle taxe de séjour, destinée à mieux accompagner le développement touristique de la commune et à soutenir l'entretien des infrastructures publiques utilisées par les visiteurs.

« *Au total, l'ensemble de ces mesures représente un apport estimé à 300.000 € de recettes supplémentaires, contribuant à maintenir l'équilibre financier communal tout en garantissant la continuité et la qualité des services aux citoyens* » conclut Pierre Georis.

ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC)

Urbanisme – Vincent Rigaux

0472.84.19.67 – vincent.rigaux.1@gmail.com

Depuis mars 2022, la Commune d'Esneux a initié la révision du Schéma de Développement Communal (SDC) ainsi que du Guide Communal d'Urbanisme (GCU). Ces documents ont pour but de définir une vision à long terme et une stratégie d'aménagement pour l'ensemble du territoire communal.

Le SDC a pour mission de dresser le portrait de la commune selon ses caractéristiques propres et va permettre d'identifier, entre autres, ses besoins sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et ainsi suivre les objectifs suivants : lutte contre l'étalement urbain, utilisation rationnelle du sol et des ressources, développement de l'économie, gestion qualitative du cadre de vie, maîtrise de la mobilité et enfin depuis les événements récents, l'intégration de la gestion des inondations dans le cadre bâti.

Au mois de février 2024, le Conseil a adopté l'avant-projet de SDC. La suite de la procédure impose un Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE), dont le contenu minimum est fixé par le CoDT, sur l'avant-projet du SDC qui permet d'avoir une première approche critique du document et d'envisager d'autres pistes de réflexion. L'avant-projet de SDC a été adapté aux conclusions de ce rapport et l'avant-projet de GCU le sera prochainement. Ensuite une enquête publique afin que chaque citoyen de la commune puisse émettre un avis, une remarque, une objection sur ces documents pour également les adapter si nécessaire avant l'adoption finale.

Le Conseil a adopté, ce 20 novembre 2025, l'avant-projet de SDC adapté.